



Commune de TARADEAU

# Budget 2021

## Note de présentation

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

annexe: extrait du CGCT

### I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7/08/2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, (le 31 juillet pour cette année 2020) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021, voté le 6 avril 2021 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'orientation budgétaire présentée le 23 mars 2021 en commission des finances et le 30 mars 2021 lors d'une réunion municipale préalable au vote du budget.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions et fonds de concours auprès des différents financeurs, Etat, Conseils Départemental et Régional, Agence de l'Eau RMC, Dracénie Provence Verdon Agglomération, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille: le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### Recettes de fonctionnement

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 1 741 914,00 euros auxquelles il convient d'ajouter 67 529,88 euros de report d'excédant soit un montant total de 1 809 443,88 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 1 809 443,88 euros.

Aufinal, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts et taxes (chapitre 73): Montant réalisé en 2020 : 1 292 440,24€, légèrement supérieur au montant budgété 1 278 150,00 €. Montant estimé pour 2021 : 1 283 219,00 €.

Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : Réalisé 2020 : 192 999,00€. Montant estimé 2021 : 190 665,00 €.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70): Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière...

Montant réalisé en 2020 : 71 192,06€ Montant estimé pour 2021 : 113 600,00€

◆ Les dotations versées par l'Etat (DGF, DSR et DNP). Chapitre 74

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dotation Forfaitaire</b>	117 478	99 174	89 163	80 803	75 630	75630
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	23 495	25 647	26 831	24 987	25 835	25835
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	20 110	19 092	38 543	20 916	3404	30 000
<b>Compensation au titre des exonérations des taxes foncières</b>					8200	8200
<b>Compensation au titre des exonérations de Taxe d'habitation</b>					50 570	51000
<b>Total de DOTATION GLOBALE de FONCTIONNEMENT</b>	195 282	160 065	163 364	163 226	167 964	190 665

- ◆ Les impôts locaux se sont élevés en 2020 à 1 008 822,00 €. Pour 2021, 1 004 544,00 € de recettes sont prévues.

Les taux des impôts locaux pour 2021 seront inchangés pour la cinquième année consécutive :

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation (TH)	13,93	13,93 %	13,93 %	13,93 %	13,93 %
Taxe foncière (bâti) (TFB)	17,77 %	17,77 %	17,77 %	17,77 %	17,77 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	88,51 %	88,51 %	88,51 %	88,51 %	88,51 %

- ◆ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations de service (c/70)	153 767	185 602	171 600	71 192	97 300

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux redevances diverses, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou par la DPVA.

Côté recettes de fonctionnement, nous constatons une hausse modérée par rapport à 2020. Nous restons donc prudent sur les dépenses.

	2019	2020	2021
Recettes de Fonctionnement	1 675 550	1 630 644	1 809 443

Les recettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 1 741 914€.

Globalement, le budget primitif 2021 en fonctionnement vous est présenté en légère hausse par rapport à 2020(+57000€).

Cette année encore, anticipant sur notre CAF, 462 543,38€ seront versés en section d'investissement.

## B. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (011 - l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées),
- Les charges de Personnels (012 - salaires y/c charges salariales),
- Les charges de gestion courante (65 - contributions aux divers syndicats, formations, subventions versées aux associations),
- Les charges financières (66 - Intérêts des emprunts).

### • Chapitre 011 : Charges à caractère général

Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Moyenne 2016 /2020
318 548,16	292 228,63	367 538,92	323 072,64	343 194,54	328 916,58

L'augmentation en 2018 par rapport à 2017 porte notamment sur les achats de matières et fournitures (+ 14%), les services extérieurs et particulièrement sur l'entretien des bâtiments publics (+ 55%), les honoraires d'avocats que nous avons quasiment doublés (+ 92%). Les dépenses restent cependant proches de la moyenne.

Pour 2021, nous tablons proposons un budget de 525 000,00€ (entretien et réparations bâtiments, entretien des réseaux, frais de nettoyage des locaux) sur ce chapitre.

### • Chapitre 012 : Charges de personnel

Les salaires (charges comprises) représentent 48,58 % des dépenses de fonctionnement.

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Moyenne 2016/2020	Prévision 2021
	755 387,86	783 060,56	792 918,62	794 936,62	732 696,37	771 800 000	849 150
Poids des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement	58 %	57 %	57%	59 %	59%	58 %	46,92 %

Les dépenses de ce chapitre en montant restent stables ces dernières années.

Cette tendance tient compte :

- de la modification du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)
- du glissement vieillissement technicité (GVT);
- de l'augmentation des diverses cotisations.

### • Chapitre 66 : Charges financières

Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Moyenne 2016/2020	Prévision 2021

25 176,82	27 645,08	29 986,69	27 995,45	24 756,93	27 112,19	14 818,22
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Il reste en cours 5 emprunts pour un montant d'intérêts prévu en 2021 de 14 818,22 €. Le capital restant dû est de 953 984,61 €.

Les dépenses nettes de fonctionnement 2021 sont estimées à 1 809 443 €.

### C. Les principales dépenses et recettes de la section en 2021:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	525 000	Excédent brut reporté	67 529,88
Dépenses de personnel	849 150	Recettes des services	113 600
Autres dépenses de gestion courante	233 250	Impôts et taxes	1 283 219
Dépenses financières	14 818,22	Dotations et participations	190 665
Dépenses exceptionnelles	57 500	Autres recettes de gestion courante	93 000
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	51 200
Dépenses imprévues	41 873,90	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 721 592,22	Autres recettes (Atténuations de charges)	10 230
Virement à l'investissement	87 851,76	Résultat reporté	
Total général	1 809 443,88	Total général	1 809 443,88

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le tableau ci-dessous récapitule nos capacités depuis le début du mandat.

BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Prévision 2021
1 643 366	1 719 068	1 646 979	1 695 334	1 751 966	1 809 443
<b>Dépenses 2016</b>	<b>Dépenses 2017</b>	<b>Dépenses 2018</b>	<b>Dépenses 2019</b>	<b>Dépenses 2020</b>	
1 293 847	1 367 835	1 391 059	1 346 299	1 246 697	
<b>Recettes 2016</b>	<b>Recettes 2017</b>	<b>Recettes 2018</b>	<b>Recettes 2019</b>	<b>Recettes 2020</b>	
1 815 916	1 868 566	1 807 492	1 840 032	1 776 770	
<b>Emprunt 2016</b>	<b>Emprunt 2017</b>	<b>Emprunt 2018</b>	<b>Emprunt 2019</b>	<b>Emprunt 2020</b>	<b>Emprunt 2021</b>
64 913	61 958	109 894	82 502	83 665	87 851,76
<b>Capacité d'Autofinancement CAF</b>					
<b>232 637</b>	<b>438 773</b>	<b>306 359</b>	<b>493 794</b>	<b>530 073</b>	

Vu l'endettement en capital en cours (953 984,61 €), la capacité de désendettement de la commune est d'environ 2-3 ans, loin du seuil de vigilance qui se situe entre 10-11 ans pour les communes. On peut noter que la moyenne pour les communes de même strate du département est de 4 ans.

Les efforts de gestion réalisés en fonctionnement sont significatifs.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Virement de la section de fonctionnement	87 851
Remboursement d'emprunts	87 851	FCTVA	58 000
Etudes diverses (PLU, géomètres)	67 500		
Opérations prévues	1 681 368	Taxe aménagement	20 000
Installations, matériels et outillages techniques.	15 000	Subventions	
Immobilisations corporelles. (Hors opérations)	105 500	Etat	
		Région	
Taxe d'aménagement		Département (passerelle)	130 000
Restes à réaliser	483 046	DPVA (Fonds de concours)	
		Amendes de Police	10 000
		Reste à réaliser	351 538
		Emprunt	130 000
Dépenses imprévues	56 364	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 246 697
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section) Excédent fonctionnement capitalisé	462 543
Total général arrondi	2 496 629	Total général arrondi	2 496 629

Voir budget pour le détail

## c) Liste des opérations d'investissement sur l'année 2021

N°	Désignation de l'Ope		Propositions 2021	Budget 2021
----	----------------------	--	-------------------	-------------

302	PF de la Combe à Ott		15315,20	15315,20
305	Trottoir de la poste		29 300,00	29 300,00
339	Bâtiments communaux		91 000,00	91 000,00
341	Agenda d'accessibilité aux ERP		78 240,00	78 240,00
343	Voie de contournement		2 083,000	2 083,00
345	Bâtiment l'Ormeau SAEIM		67 000,00	67 000,00
346	Extension groupe scolaire		768 768,00	768 768,00
347	Voirie 2018		0,00	0,00
348	Réfection pluvial RD 10 - Ave des Arcs		64 022,39	64 022,39
350	Création d'un piétonnier RD 73 - Ave de Vidauban		28 300,00	28 300,00
351	Aménagement du chemin de la Passerelle		397 682,54	397 682,54
352	Aménagement du carrefour RD10/73 (centre bourg)		65 800,00	65 800,00
354	Intempéries 2019		44 700,00	44 700,00
355	Voirie 2020		3058,80	3058,80
356	Nouveau centre technique		26 098,40	26 098,40
	Dépenses imprévues		1 681 368,33	1 681 368,33

#### d) Les subventions d'investissements prévues:

- ◆ de l'Etat:
- ◆ de la Région:
- ◆ du Département:(Passerelle)

## IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### a) Recettes et dépenses de fonctionnement:

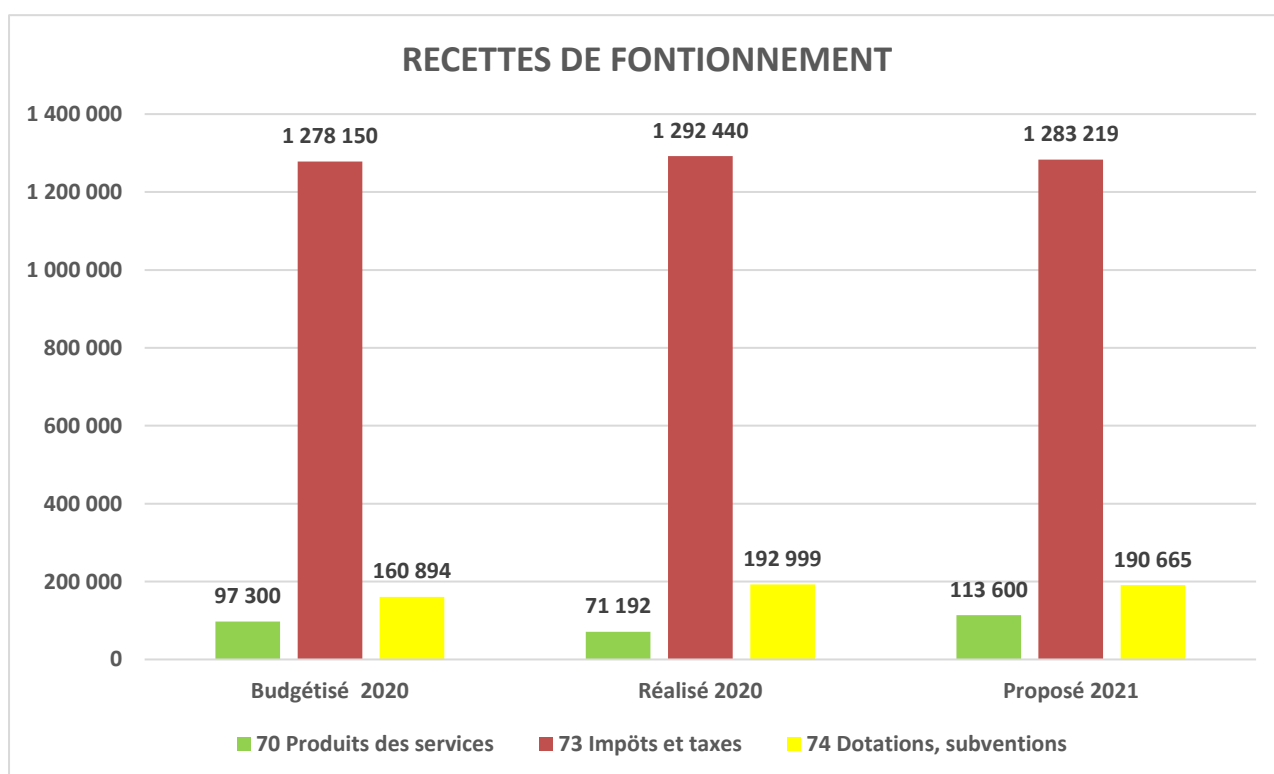
Ci-dessous, graphique des principales dépenses de fonctionnement 2021

Plus en détail, les dépenses de fonctionnement proposées en 2021

Concernant les recettes 2020

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

233 250



#### b) Principaux ratios

Pour une population de 1 840 habitants (Recensement 2016).

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020/ population ; 693€/hab. contre 731€/hab. en 2019

Produit des impositions directes/population; 702€/hab. contre 691 €/hab. en 2019

Recettes réelles de fonctionnement / population etc..) 981€/hab. contre 1000€/hab. en 2019

#### c) Etat de la dette

Le capital de la dette en cours est de 953 984€ soit un ratio de 518 €/hab. contre 478 €/hab. en 2020



Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Taradeau, le 06 avril 2021

Le Maire,

David Albert

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article

<

